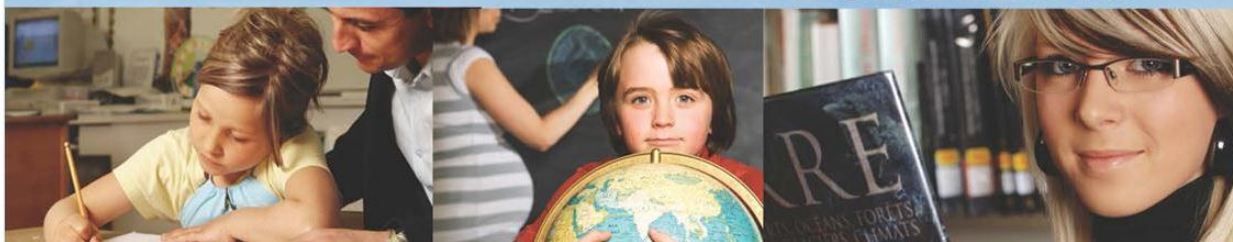




COMMISSION SCOLAIRE
du Pays-des-Bleuets

PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016



Au coeur de notre organisation,
L'ÉLÈVE ET SON ENVIRONNEMENT

www.cspaysbleuets.qc.ca

*« Si vous cherchez la source du fleuve,
vous la trouverez dans les gouttes d'eau. »*

- Proverbe japonais



► TABLE DES MATIÈRES

Mot du président et de la direction générale	3
Portrait de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.....	4
Notre mission et notre vision	5
Nos croyances, nos valeurs et nos responsabilités	6
Ce qui guide nos actions quotidiennes	7
Le contexte	8
Les trois orientations du plan 2012-2016 en un coup d'œil	9
Orientation 1 :	11
Orientation 2 :	16
Orientation 3 :	18
Les mécanismes de suivi et d'évaluation du plan stratégique	20
Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec	21
Conclusion	22

Les acronymes utilisés dans le texte :

ÉHDAA	Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
IMSE	Indice de milieu socioéconomique
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport



► MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Au nom des membres du conseil des commissaires et en celui de la direction générale, c'est avec plaisir et fierté que nous vous présentons le Plan stratégique 2012-2016 de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets. Ce plan fixe les orientations sur lesquelles reposeront les actions de la commission scolaire au cours des quatre prochaines années.

La Loi sur l'instruction publique identifie la planification stratégique comme « une activité de gestion prospective qui, à partir de la mission de l'école et d'une vision à long terme de ce que l'on désire qu'elle soit, définit, sur une base triennale ou même quinquennale, les grandes étapes de réalisation à mettre en œuvre ».

C'est à partir du bilan et de l'analyse des constats tirés du plan stratégique 2007-2012 que nous avons établi notre processus d'élaboration de ce plan stratégique, démarche de consultation à laquelle ont collaboré plusieurs intervenants et partenaires du milieu. Depuis l'automne 2011, ils ont pris le temps d'analyser les différents aspects de notre organisation, afin de la doter d'un cadre de référence qui va guider nos actions et inspirer nos établissements dans la mise en place de notre convention de partenariat, des projets éducatifs, des plans de réussite et des conventions de gestion et de réussite. Il est important de mentionner que le plan stratégique 2012-2016 sera arrimé au plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et au plan d'action L'École j'y tiens.

Afin d'offrir aux élèves le maximum de chances de réussite, il importe de combiner les forces de chacun et d'agir conjointement pour la réalisation de la mission éducative. Dans un contexte marqué par des changements démographiques et d'évolution des sciences cognitives, il y a lieu de viser la mise en place, dans chaque milieu, d'une véritable communauté éducative mettant à contribution : élèves, parents, enseignants, professionnels, personnel de soutien, personnel cadre, commissaires et gens de la communauté.

En mettant les défis de l'apprentissage et de la réussite au cœur de nos réflexions et de nos actions, le travail en commun s'en trouvera renforcé et sera générateur de cohérence et d'efficacité. C'est en misant sur le partage, l'expertise et la mobilisation des forces et des compétences que nous pourrions non seulement favoriser la réussite des élèves jeunes et adultes, mais contribuer activement au développement communautaire sur les plans éducatif, social et économique tel que le requiert notre mission.

Les orientations, les objectifs et les cibles de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets s'inscrivent dans cette dynamique de continuité du plan stratégique 2007-2012 où l'élève demeure toujours au cœur de notre vie professionnelle. Qu'il soit jeune ou adulte, chaque élève est unique, capable d'apprendre et de réussir.

Dans cet élan de fierté partagé, nous tenons vivement à remercier l'ensemble du personnel de la commission scolaire, les parents de nos élèves de même que tous les acteurs externes de leur généreuse collaboration dans cette démarche collective pour l'atteinte de la réussite de nos élèves.

Rémi Rousseau
Président

Serge Bergeron
Directeur général

► PORTRAIT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS

Située dans la circonscription électorale provinciale de Roberval, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets offre des services éducatifs à une clientèle jeune et adulte sur un vaste territoire¹. À titre d'exemple, la distance à parcourir entre les établissements scolaires les plus éloignés est de 149 km. Le territoire couvre la MRC du Domaine-du-Roy (31 692 habitants en 2010), celle de Maria-Chapdelaine (24 972 habitants en 2010) et une municipalité de la MRC Lac-Saint-Jean-Est (Saint-Ludger-de-Milot). Au total, la commission scolaire dessert 23 municipalités en incluant une offre de service à la réserve amérindienne de Mashteuiatsh.

Nous accusons une importante décroissance démographique et scolaire par rapport au reste du Québec. Liée au vieillissement de la population, nous retrouvons là des facteurs qui menacent grandement le développement socioéconomique régional et qui ont des incidences majeures sur l'organisation des services éducatifs.

Plus de 70 % de la population locale est tributaire de l'industrie forestière et tous les diagnostics confirment que l'activité économique de la circonscription électorale provinciale de Roberval dépend principalement de cette industrie.

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accueille les élèves du préscolaire et du primaire dans 25 écoles. Les élèves du secondaire se répartissent dans 5 écoles et ceux de la formation professionnelle et de l'éducation générale des adultes dans 6 centres. La commission scolaire offre aussi des services aux entreprises.

Des services de garde sont offerts dans 12 écoles primaires et le programme Passe-Partout s'adressant aux enfants de quatre ans est donné dans plusieurs de nos écoles.

Sur le territoire de la commission scolaire, on retrouve un établissement privé et un collège public.

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est un employeur important dans la circonscription électorale du comté de Roberval et son budget annuel est de 98 millions de dollars.

Nombre d'établissements

Écoles primaires	Écoles secondaires	Centre d'éducation des adultes	Centres de formation professionnelle
25	5	4	2

Clientèle

- ♦ Préscolaire : 551
- ♦ Primaire : 3 201
- ♦ Secondaire : 2 715
- ♦ Adultes : 3 059

Membres du personnel

- ♦ Enseignants : 491
- ♦ Personnel de soutien : 325
- ♦ Professionnels : 60
- ♦ Cadres : 57



¹ Voir la carte de la Commission scolaire à l'annexe I.

► NOTRE MISSION ET NOTRE VISION

NOTRE MISSION

En 2008, l'Assemblée nationale du Québec adoptait de nouvelles dispositions venant modifier la Loi sur l'instruction publique en y introduisant, notamment, l'article 207.1, qui précise la mission des commissions scolaires. On y reconnaît explicitement la responsabilité de celles-ci quant à l'atteinte « d'un haut niveau de scolarisation, et de qualification de la population. »

La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement.

La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle doit aussi veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves afin d'atteindre un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population. Il faut, également, qu'elle contribue dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

NOTRE VISION

Nous croyons qu'un élève, animé par un projet de carrière lui permettant l'atteinte de ses rêves d'avenir, est plus motivé à persévérer dans ses efforts et, par conséquent, a plus de chances de réussir. À la CSPB, notre quotidien scolaire doit de plus en plus prendre en considération que tout élève est capable d'apprendre si les conditions sont appropriées, que chaque milieu doit considérer que l'efficacité de son école et de son centre se traduit par la responsabilisation de chaque intervenant au regard des résultats des élèves. Aussi, on considère que le facteur prépondérant de sa réussite se traduit par la qualité de l'enseignement dans les salles de classe.

La CSPB s'engage à travailler en complémentarité avec ses établissements et à impliquer son personnel dans les activités de partenariat. Ces activités sont des lieux privilégiés pour valoriser l'éducation, mobiliser la communauté autour de la réussite éducative de nos élèves et contribuer au développement de la communauté par la présence de jeunes qualifiés.

Ainsi, nous désirons **Être une organisation apprenante animée par la communication, l'innovation, le respect des différences et le plaisir de progresser, en mobilisant les compétences et en favorisant la motivation de tous les intervenants, artisans de la réussite.**

► NOS CROYANCES, NOS VALEURS ET NOS RESPONSABILITÉS

NOS CROYANCES ET VALEURS

L'élève et son projet de réussite demeurent au cœur de nos priorités professionnelles.

Nous croyons en la capacité de réussite de chacun.

Aussi **nous valorisons** :

* le dépassement de soi, le sens de l'effort et la persévérance.

Nous croyons à la reconnaissance et au respect des droits de chaque personne.

Aussi **nous valorisons** :

* la justice, l'équité, l'intégrité et la transparence.

Nous croyons à la qualité de la relation entre les personnes ou entre les groupes.

Aussi **nous valorisons** :

* la solidarité, la coopération, l'entraide et le sentiment d'appartenance.

Nous croyons à l'engagement personnel.

Aussi **nous valorisons** :

* l'autonomie et la responsabilisation.

NOS RESPONSABILITÉS

* La qualité et l'accessibilité des services éducatifs sur notre territoire;

* Le partage équitable des ressources entre les écoles et les centres;

* Le respect des lois, des règlements et des politiques qui nous régissent;

* Les services d'expertise et de conseil auprès de nos établissements;

* Les offres de formation continue pour les entreprises;

* La reddition de comptes quant à la qualité, l'administration et l'utilisation des ressources;

* La gestion administrative de notre personnel;

* L'entretien de nos immeubles.

► CE QUI GUIDE NOS ACTIONS QUOTIDIENNES

En tant qu'organisation apprenante, l'actualisation de notre mission, de nos croyances et valeurs et de nos responsabilités s'exprime dans nos actions éducatives et administratives quotidiennes parce que nous reconnaissons les aspects suivants :

- ♦ des communications claires et efficaces;
 - ♦ le potentiel de chaque élève;
 - ♦ l'élève comme principal acteur de ses apprentissages;
 - ♦ le fait que chaque élève est unique;
 - ♦ les intelligences multiples, les styles et les rythmes d'apprentissage différents;
 - ♦ la formation continue;
 - ♦ la différenciation pédagogique et la diversification des voies et des parcours;
 - ♦ la préoccupation constante de l'élève en difficulté;
 - ♦ l'efficacité des modèles participatifs et coopératifs pour favoriser l'apprentissage et la motivation;
 - ♦ les apprentissages de qualité;
 - ♦ l'égalité des chances d'accès aux études et surtout à la réussite;
 - ♦ la force d'une organisation apprenante;
 - ♦ l'importance de la contribution du personnel à la réussite de tous les élèves;
 - ♦ le professionnalisme et l'engagement de tous les acteurs;
 - ♦ la valorisation du personnel ;
 - ♦ le travail d'équipe et la créativité;
 - ♦ la complicité et l'interdépendance professionnelle;
 - ♦ la pratique réflexive et la valorisation des savoirs d'expérience;
- ♦ une organisation pédagogique souple, inventive et novatrice;
 - ♦ l'importance d'un leadership pédagogique fort;
 - ♦ la concertation de tous les partenaires pour la réussite des jeunes;
 - ♦ l'implication soutenue des parents et le soutien à leur apporter;
 - ♦ la constitution d'une culture de partenariat et d'entrepreneuriat;
 - ♦ une gestion efficace, efficiente et transparente.

► LE CONTEXTE

Élèves en difficulté

Depuis 5 ans, et ce, malgré la décroissance, le nombre d'élèves HDAA augmente dans notre commission scolaire par rapport à un profil beaucoup plus stable dans la région. Au préscolaire et au primaire, nous intégrons davantage en classe ordinaire que dans l'ensemble du Québec. Une réponse adéquate aux besoins particuliers de certains jeunes reste difficile en raison de l'étendue du territoire et de l'hétérogénéité de cette clientèle (âge, problématique, secteur, programme, complexité, etc.).

Malgré la mise en place de plusieurs facteurs de protection : équipes psychosociales, formation continue aux enseignants orthopédagogues, centre d'aide pour les élèves ayant un trouble grave du comportement, actualisation de la démarche du plan d'intervention ainsi que la collaboration des différents partenaires, nous devons poursuivre nos efforts collectifs pour assurer la cohérence de nos interventions et le succès du plus grand nombre.

Taux de diplomation

Le taux de diplomation et de qualification à la commission scolaire avant l'âge de 20 ans est de 75,2 % en 2010. Ce taux de réussite est supérieur à celui de l'ensemble du Québec, soit 72,3 %. Néanmoins, il existe un écart important entre le taux de diplomation des filles (83,7 %) et celui des garçons (67,8 %).

Outre le fait que le taux de décrochage est passé de 17,3 % (2009) à 15,7 % (2010), il n'en demeure pas moins que les garçons (17,7 %) continuent d'afficher un taux de décrochage plus élevé que celui des filles (14,0 %).

Mobilisation de la communauté

Dans les dernières années, plusieurs portraits de la situation ont démontré que la mobilisation des partenaires, des familles et de la communauté est un atout majeur sur le territoire de la commission scolaire. La communauté se mobilise de plus en plus autour de la réussite éducative des élèves et de la persévérance scolaire. Notre souci d'une collaboration école-famille-communauté se propage et nous en sommes très heureux. L'arrimage des pratiques entre les différents partenaires et la continuité des services demeurent toutefois un défi à considérer.

LES TROIS ORIENTATIONS DU PLAN 2012-2016
EN UN COUP D'OEIL

Pour les cinq prochaines années, nous avons convenu de diriger nos actions vers trois grandes orientations qui englobent l'essence même de notre mission :

1. **Viser la réussite et améliorer la persévérance de tous les élèves, jeunes et adultes;**
2. **Soutenir les pratiques professionnelles et organisationnelles;**
3. **Collaborer au développement dynamique et durable de notre territoire (social, culturel et économique).**

Orientation 1	Axes d'intervention	Objectifs stratégiques
Viser la réussite et améliorer la persévérance de tous les élèves, jeunes et adultes.	1. La maîtrise des matières académiques	1.1 Augmenter le taux de diplomation et de qualification chez l'ensemble des élèves. 1.2 Augmenter les taux de réussite dans les matières de base (français, mathématique, anglais, langue seconde). 1.3 Augmenter les taux de réussite dans les matières à sanction. 1.4 Augmenter le taux de réussite des garçons. 1.5 Soutenir les établissements dans la mise en place de l'enseignement intensif de l'anglais.
	2. Les transitions	2.1 Promouvoir l'importance des différents moyens de transition auprès du personnel et des parents. 2.2 Soutenir les établissements dans la mise en place de projets pour faciliter les différentes transitions.
	3. Un environnement sain et sécuritaire	3.1 Accompagner chaque établissement dans l'élaboration d'un plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation. 3.2 Soutenir les établissements dans la promotion de pratiques prometteuses en matière de saines habitudes de vie. 3.3 Soutenir les établissements dans la mise en place d'activités parascolaires et de projets particuliers.
	4. Les élèves HDAA et les élèves à risque	4.1 Mettre en place une démarche et des mécanismes d'organisation des services aux élèves HDAA et des élèves à risque. 4.2 Poursuivre le développement des équipes des services complémentaires de manière à agir tôt et avoir une réponse adaptée aux besoins des jeunes.
	5. La persévérance	5.1 Promouvoir la persévérance auprès de tous les acteurs impliqués. 5.2 Accompagner les écoles secondaires et les centres dans l'élaboration d'une procédure de suivi auprès des élèves décrocheurs.
	6. La valorisation de la formation professionnelle	6.1 Soutenir les établissements dans la promotion et l'exploration de la formation professionnelle.

Orientation 2	Axes d'intervention	Objectifs stratégiques
Soutenir les pratiques professionnelles et organisationnelles.	1. La qualité des services offerts	1.1 S'assurer que chacun des services présente annuellement un plan d'action qui réponde aux orientations stratégiques de la commission scolaire. 1.2 Mettre en place des moyens permettant de diminuer la bureaucratie au sein de notre organisation.
	2. L'accompagnement et la formation continue	2.1 Soutenir le développement professionnel du personnel en fonction des orientations stratégiques de la commission scolaire. 2.2 Développer une démarche d'insertion professionnelle pour chaque catégorie d'emploi.
	3. Le développement de l'éducation pour la clientèle adulte (FGA-FP)	3.1 Mettre en place des mécanismes d'aide et de soutien pour les élèves en difficulté. 3.2 Développer une vision à moyen et à long termes en considérant l'évolution de la situation économique pour se doter de nouveaux programmes et de nouvelles cartes. 3.3 Développer l'offre de formation professionnelle et la formation sur mesure en fonction de l'adéquation de la formation à l'emploi.
Orientation 3	Axes d'intervention	Objectifs stratégiques
Collaborer au développement dynamique et durable de notre territoire (social, culturel et économique).	1. La valorisation de l'école publique	1.1 Valoriser l'école publique comme étant un élément essentiel du développement communautaire, social, culturel et économique. 1.2 Promouvoir auprès des différents acteurs la qualité des services offerts par le personnel de la commission scolaire.
	2. Le partenariat école-famille-communauté	2.1 Promouvoir le partenariat entre les organismes communautaires, les municipalités et les écoles. 2.2 Augmenter la participation des parents comme acteurs importants au sein de la commission scolaire.
	3. Le développement de la main-d'œuvre (FP-SFAE)	3.1 Augmenter la concertation et le partenariat avec les entreprises et les organismes du milieu. 3.2 Maintenir la formation professionnelle à la fine pointe des pratiques et de la technologie.

Orientation 1 : Viser la réussite et améliorer la persévérance de tous les élèves, jeunes et adultes

Axe d'intervention 1 : La maîtrise des matières académiques

Éléments contextuels :

- Le taux de diplomation et de qualification de nos élèves nous préoccupe grandement. Ce taux est demeuré stable de 2008 à 2010. Il était de 75,2 % en 2010. La cible ministérielle à atteindre, en 2020, est de 86 %. La diplomation et la qualification du plus grand nombre demeurent notre objectif premier.
- Le taux de diplomation et de qualification des garçons est de 67,8 % comparativement à celui des filles qui est de 83,7 % (2010). Il y a donc un écart de 15,9 %.
- Nous suivons de près le résultat de nos élèves dans toutes les matières, mais nous accordons une importance particulière aux matières de base.
- Au primaire, nous insistons sur l'apprentissage de la lecture.
- Au secondaire, un effort soutenu doit être mis sur l'apprentissage de l'écriture.
- Nous évaluons régulièrement la réussite de nos élèves en mathématique.
- Au secondaire, la réussite des matières à sanction nous préoccupe également, car nous remarquons que l'échec de ces matières contribue au décrochage scolaire de façon importante.
- Nous avons choisi de démocratiser davantage l'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde. Nous devons relever de nombreux défis, notamment dans l'accompagnement des titulaires et dans la réussite des élèves HDAA.

Nous donnons priorité aux objectifs d'intervention suivants pour encourager la maîtrise des matières de base :

Objectif 1.1

Augmenter le taux de diplomation et de qualification chez l'ensemble des élèves.

Objectif 1.2

Augmenter les taux de réussite dans les matières de base (français, mathématique, anglais, langue seconde).

Objectif 1.3

Augmenter les taux de réussite dans les matières à sanction.

Objectif 1.4

Augmenter le taux de réussite des garçons.

Objectif 1.5

Soutenir les établissements dans la mise en place des projets d'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde.

Axe d'intervention 2 : Les transitions

Éléments contextuels :

- **La transition** se définit comme une « période de temps pendant laquelle l'individu s'ajuste graduellement à son nouvel environnement physique, social et humain. »
- **La transition du service de garde vers le préscolaire** constitue la première transition d'une longue série pour l'enfant et sa famille.
- **La transition du préscolaire au primaire** doit s'inscrire dans une conception de continuité pour éviter la rupture brusque entre la maternelle-garderie et l'école primaire centrée essentiellement sur les apprentissages.
- **La transition entre l'école primaire et secondaire** constitue un moment de grande vulnérabilité pour tous les élèves et particulièrement pour ceux qui ont des besoins particuliers. Nous constatons une diminution marquée du taux de réussite des élèves lors du passage primaire/secondaire, et ce, davantage chez les garçons. En écriture, à la 6^e année du primaire, le taux de réussite chez ces derniers est de 84,47 %, tandis qu'il est de 52 % en 1^{re} secondaire, soit un écart de 32,07 %. En lecture, il existe également un écart de même nature de 20,52 %. Chez les filles, l'écart est de 18,32 % en écriture et de 12,62 % en lecture.
- **La transition du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire** représente un autre défi. Certains élèves abandonnent en 3^e secondaire, mais le plus grand nombre de décrocheurs se situe en 5^e secondaire alors qu'ils sont tout près d'obtenir leur diplôme d'études secondaires.
- **La transition** entre la formation générale des jeunes et la formation générale des adultes de même que la formation professionnelle.
- **La transition de l'école à la vie active** s'adresse à tout élève qui requiert une démarche concertée entre les réseaux. Les partenaires explorent et arriment ensemble les actions à entreprendre.

Nous donnons priorité aux objectifs suivants pour encourager la transition :

Objectif 2.1

Promouvoir l'importance des différents moments de transition auprès du personnel et des parents.

Objectif 2.2

Soutenir les établissements dans la mise en place de projets pour faciliter les différentes transitions.

Axe d'intervention 3 : Un environnement sain et sécuritaire

Éléments contextuels :

- La lutte contre la violence et l'intimidation constitue une préoccupation constante pour tous les acteurs du réseau de l'éducation.
- L'environnement dans lequel évoluent nos élèves constitue un élément important afin de favoriser la réussite éducative et la persévérance scolaire. Nos milieux éducatifs doivent poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de l'environnement en assurant des milieux d'apprentissage sécuritaires, en promouvant de saines habitudes de vie et en offrant diverses activités scolaires et parascolaires permettant le développement du sentiment d'appartenance.

Nous donnons priorité aux objectifs suivants pour encourager un environnement sain et sécuritaire :

Objectif 3.1

Accompagner chaque établissement dans l'élaboration d'un plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation.

Objectif 3.2

Soutenir les établissements dans la promotion de pratiques prometteuses en matière de saines habitudes de vie.

Objectif 3.3

Soutenir les établissements dans la mise en place d'activités parascolaires et de projets particuliers.

Axe d'intervention 4 : Les élèves HDAA et les élèves à risque

Éléments contextuels :

- **L'adaptation des services** éducatifs est envisagée tout d'abord en fonction des services offerts à l'ensemble des élèves, puis des services adaptés plus spécialisés. Quel que soit le moyen choisi, l'adaptation requiert une attitude d'ouverture face à la différence ainsi que de la créativité dans la recherche d'ajustements possibles.
- **La différenciation pédagogique** c'est mettre en place une organisation du travail et des dispositifs didactiques qui offrent régulièrement à l'élève des situations optimales d'apprentissage pour l'aider à progresser malgré ses particularités (difficultés ou douance).
- **Le plan d'intervention (PI) et le plan de service individualisé et intersectoriel (PSII)** représentent tous deux l'un des meilleurs facteurs de protection pour le développement de l'élève. De plus, le PSII est l'un des trois objets de concertation incontournable entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.
- **Le dépistage** est une première étape de prévention qui s'inscrit dans une volonté d'intervention orientée vers les besoins de l'élève.
- **La reconnaissance des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage** a pour but de se donner un langage commun et d'identifier la source de la problématique de manière à mieux intervenir auprès de l'élève ayant des besoins particuliers.
- **Le retard ou le trouble d'apprentissage** engendre une diminution graduelle de l'estime de soi et une perte de motivation, en plus de générer une frustration qui peut mener vers un sentiment d'impuissance. Si le processus se poursuit au secondaire et que l'expérience devient trop aversive, le jeune peut décider d'arrêter ses études.
- Les jeunes ayant des **difficultés d'adaptation** vivent souvent un sentiment de frustration à l'école puisqu'ils ont de la difficulté à suivre les règles. Dans plusieurs situations, des retards scolaires, une démotivation ou de l'absentéisme s'ensuit. Si la situation perdure, le jeune peut décider d'arrêter ses études.

Nous donnons priorité aux objectifs suivants pour encourager les élèves HDAA et les élèves à risque :

Objectif 4.1

Mettre en place une démarche et des mécanismes d'organisation des services aux élèves HDAA et des élèves à risque.

Objectif 4.2

Poursuivre le développement des équipes des services complémentaires de manière à agir tôt et avoir une réponse adaptée aux besoins des jeunes.

Axe d'intervention 5 : La persévérance

Éléments contextuels :

- La connaissance de soi, du monde du travail, des métiers et des professions permet d'actualiser une démarche orientante auprès de nos élèves afin d'augmenter la persévérance scolaire.
- Le taux de décrochage de nos élèves est passé de 16,5 % en 2007 à 15,7 % en 2010.
- Le taux de décrochage des garçons est passé de 22,1 % en 2007 à 17,7 % en 2010.
- Le taux de décrochage des filles est passé de 12,1 % en 2007 à 14,0 % en 2010.
- En 2010, à la 5^e secondaire, 21 filles ont décroché comparativement à 10 garçons.

Nous donnons priorité aux objectifs suivants pour encourager la persévérance scolaire :

Objectif 5.1

Promouvoir la persévérance auprès de tous les acteurs impliqués.

Objectif 5.2

Accompagner les écoles secondaires et les centres ayant une procédure de suivi auprès des élèves décrocheurs.

Axe d'intervention 6 : La valorisation de la formation professionnelle

Éléments contextuels :

- Le développement de l'approche orientante à travers les activités pédagogiques dispensées dans les écoles et dans les centres permet une meilleure connaissance des aspirations de nos élèves. Au secondaire, les activités d'exploration professionnelle permettent à plusieurs de constater que la réussite scolaire est envisageable pour eux.
- L'amélioration des communications internes et externes demeure, à ce jour, le meilleur moyen que nous puissions utiliser pour faire une bonne promotion de la formation professionnelle. L'utilisation des médias sociaux devra faire partie des outils du plan de communication.

Nous donnons priorité aux objectifs suivants pour encourager la valorisation de la formation professionnelle :

Objectif 6.1

Soutenir les établissements dans la promotion et l'exploration de la formation professionnelle.

Orientation 2 : Soutenir les pratiques professionnelles et organisationnelles

Axe d'intervention 1 : La qualité des services offerts

Éléments contextuels :

- Bien que les conséquences de la lourdeur bureaucratique soient attribuables à plusieurs paliers de notre système éducationnel, nous pouvons, à notre niveau, trouver des solutions nous permettant une reddition de comptes efficace et efficiente tout en tentant de diminuer le nombre d'orientations bureaucratiques qui y sont reliées.
- Le plan d'action annuel que présentera chaque service de la commission scolaire permettra un meilleur suivi des opérations relatives à l'atteinte des objectifs du plan stratégique.

Nous donnons priorité aux objectifs suivants pour encourager la qualité des services offerts :

Objectif 1.1

S'assurer que chacun des services présente annuellement un plan d'action qui répond aux orientations stratégiques de la commission scolaire.

Objectif 1.2

Mettre en place des moyens permettant de diminuer la bureaucratie au sein de notre organisation.

Axe d'intervention 2 : L'accompagnement et la formation continue

Éléments contextuels :

- À la commission scolaire, il n'existe pas de démarche d'accompagnement professionnel (mentorat) pour les personnes nouvellement engagées.
- Certains corps d'emploi reçoivent davantage de formations et d'accompagnement. Il serait donc important d'apporter du soutien et du perfectionnement à l'ensemble du personnel.
- Il nous apparaît important d'offrir du perfectionnement étroitement lié aux différents objectifs de notre planification stratégique et aux moyens s'y rattachant.

Nous donnons priorité aux objectifs suivants pour l'accompagnement et la formation continue :

Objectif 2.1

Soutenir le développement professionnel en fonction des orientations stratégiques de la commission scolaire.

Objectif 2.2

Développer une démarche d'insertion professionnelle pour chaque catégorie d'emploi.

Axe d'intervention 3 : Le développement de l'éducation pour la clientèle adulte (FGA-FP)

Éléments contextuels :

- La diplomation et la qualification du plus grand nombre demeurent un objectif majeur.
- La clientèle en formation générale des adultes et en formation professionnelle est en grande mutation. De plus en plus de jeunes de moins de 20 ans accèdent à ce type de formation.
- Le rajeunissement de la clientèle de l'éducation des adultes et les difficultés économiques du territoire nous obligent à composer avec le lot de problèmes sociaux qu'il entraîne chez la clientèle qui fréquente nos centres.
- Une augmentation des élèves en difficulté dans ce secteur de l'éducation nous amène à adapter notre offre de services d'aide.
- Le développement de différentes alternatives et la diversification de l'offre de service nous permettront de mieux répondre aux besoins de notre communauté et d'assurer une meilleure adéquation éducation-emploi. Il faut demeurer proactif dans la formation des travailleurs de demain.

Nous donnons priorité aux objectifs suivants pour encourager le développement de l'éducation des adultes :

Objectif 3.1

Mettre en place des mécanismes d'aide et de soutien pour les élèves en difficulté.

Objectif 3.2

Développer une vision à moyen et à long termes en considérant l'évolution de la situation économique pour se doter de nouveaux programmes et de nouvelles cartes.

Objectif 3.3

Développer l'offre de formation professionnelle et la formation sur mesure en fonction de l'adéquation de la formation à l'emploi.

Orientation 3 : Collaborer au développement dynamique et durable de notre territoire (social, culturel et économique)

Axe d'intervention 1 : La valorisation de l'école publique

Éléments contextuels :

- Trop souvent, les médias contribuent à dénigrer les services que nous offrons dans notre système d'enseignement public et peu de gens connaissent en réalité ce que nous accomplissons au quotidien.
- Il nous faut donc doubler nos efforts afin de faire connaître à notre communauté les services offerts et surtout les succès obtenus, qui sont nombreux et positionnent notre système d'éducation comme étant l'un des meilleurs dans la francophonie mondiale. Cette affirmation représente un enjeu majeur pour le développement de notre région.
- La valorisation de l'école publique requiert la contribution de tous.

Nous donnons priorité aux objectifs suivants pour encourager la valorisation de l'école publique :

Objectif 1.1

Valoriser l'école publique comme étant un élément essentiel du développement communautaire, social, culturel et économique.

Objectif 1.2

Promouvoir, auprès des différents acteurs, la qualité des services offerts par le personnel de la commission scolaire.

Axe d'intervention 2 : Le partenariat école-famille-communauté

Éléments contextuels :

- Nous accueillons les élèves du préscolaire et du primaire dans 25 écoles et ceux du secondaire dans 5 écoles.
- Au primaire, 15 écoles comptent moins de 100 élèves incluant 8 écoles de moins de 50 jeunes. 52 % des écoles comptent moins de 100 élèves dont plus du tiers a moins de 50 élèves (5/13).
- Au secondaire, une seule école compte plus de 800 élèves. Compte tenu de la décroissance importante de la clientèle scolaire à cet ordre d'enseignement, l'effectif de la plupart des écoles diminue.
- Il est toujours important de compter sur la participation et la collaboration des parents à la vie de l'école afin de contribuer à la réussite scolaire.
- Le développement de partenariats est primordial au sein de notre organisation et devient un enjeu majeur afin d'offrir un service adéquat à notre clientèle scolaire. L'ouverture et les efforts de collaboration de l'ensemble des partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, des organismes liés à l'emploi et des organismes communautaires et municipaux en témoignent bien.

Nous donnons priorité aux objectifs suivants pour encourager le partenariat école-famille-communauté :

Objectif 2.1

Promouvoir le partenariat entre les organismes communautaires, les municipalités et les écoles.

Objectif 2.2

Augmenter la participation des parents comme acteurs importants au sein de la commission scolaire.

Axe d'intervention 3 : Le développement de la main-d'œuvre (FP-SFAE)

Éléments contextuels :

- La situation économique de notre territoire, l'adéquation formation emploi, l'arrivée du Plan Nord, constituent des éléments majeurs pour le renouvellement et l'adaptation de notre offre de services. Plus que jamais, nous devons former une main-d'œuvre compétente qui saura répondre aux besoins de l'industrie.
- Une offre de formation qui nécessite la collaboration et le partenariat des entreprises et des organismes du milieu s'avère incontournable si l'on veut répondre à la demande.
- La diversification de l'offre de service est un élément qui constitue un gage de succès pour l'atteinte de nos objectifs.

Nous donnons priorité aux objectifs suivants pour encourager le développement de la main d'œuvre :

Objectif 3.1

Augmenter la concertation et le partenariat avec les entreprises et les organismes du milieu.

Objectif 3.2

Maintenir la formation professionnelle à la fine pointe des pratiques et de la technologie.

Les mécanismes de suivi et d'évaluation du plan stratégique

Notre planification stratégique 2012-2016, c'est notre outil collectif, notre référence qui va guider nos actions et inspirer nos écoles et la mise en place de leur projet éducatif, de leur plan de réussite et de leur convention de gestion et de réussite éducative.

Afin de bien en assurer sa diffusion, sa mise en œuvre et son suivi, la direction générale veillera à ce que :

- ▶ la diffusion se fasse à tous les niveaux;
- ▶ la convention de partenariat entre le MELS et la commission scolaire, les plans de réussite des établissements, de même que la convention de gestion et de réussite et les plans d'action des services de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets s'arriment à la présente planification stratégique;
- ▶ la mise en place de moyens appropriés favorise les résultats visés;
- ▶ les mécanismes de suivi soient pertinents et permettent les réajustements en cours de processus;
- ▶ la reddition de comptes soit effectuée en conformité avec les orientations ministérielles.

La reddition de comptes s'inscrira dans un processus de gestion axé sur les résultats qui permettra d'expliquer ou de « contextualiser » les résultats obtenus en fonction des réalités institutionnelles, des activités réalisées, des objectifs à atteindre et de l'échéancier à respecter. La mobilisation de tous les acteurs s'avère donc un élément majeur dans une telle démarche.

Il nous faudra déterminer avec rigueur et réalisme des cibles dont les résultats seront par la suite évalués dans le rapport annuel, à partir des indicateurs retenus.

Un comité de suivi sera mis en place afin de s'assurer qu'en cours de processus et lors du bilan final, les activités réalisées sont pertinentes et les objectifs atteints.

Une référence d'imputabilité sera développée pour tous les gestionnaires de même que des outils leur permettant une supervision adéquate.

L'évaluation de la démarche visera essentiellement à analyser et à apprécier la réalisation de la mission éducative de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, dans un contexte d'amélioration continue de nos services, d'imputabilité, de concertation et de transparence.

Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec

Le réseau des commissions scolaires partage l'enthousiasme et l'appui des Québécoises et des Québécois pour leur réseau public d'éducation, pour la réussite des élèves et pour le bien-être de celles et ceux qui oeuvrent en éducation. Les commissions scolaires veulent faire preuve d'ouverture et de leadership et maintenir un dialogue continu avec les partenaires et la population.

La *Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec* est constituée des quatre principes suivants :

PREMIER PRINCIPE

L'accessibilité à des services éducatifs diversifiés et de qualité

Nous affirmons que le droit d'accès des jeunes et des adultes à des services adaptés à leurs besoins est le premier axe d'intervention des commissions scolaires et de leurs partenaires.

DEUXIÈME PRINCIPE

La réussite éducative, une obligation incontournable de notre système public d'éducation

Nous nous engageons à ce que la réussite éducative des jeunes et des adultes du Québec soit le premier critère qui motive la mobilisation des ressources et témoigne de la réalisation de la mission d'un système public d'éducation essentiel au développement de la société.

TROISIÈME PRINCIPE

La reconnaissance de l'expertise professionnelle des ressources humaines

Nous croyons que la qualité des ressources humaines constitue le fondement de l'efficacité de notre système éducatif public prioritairement tourné vers la réussite de tous les élèves.

QUATRIÈME PRINCIPE

Une gouvernance démocratique et partenariale associée à une mission de bien commun, en assurant de maintenir et de renforcer le rôle des commissions scolaires

Nous soutenons que la gouvernance démocratique et partenariale du réseau des commissions scolaires est essentielle pour mieux satisfaire les exigences sociales de l'éducation publique et les attentes de la population en privilégiant une communication

continue avec les citoyens et en valorisant notre système public d'éducation.

Ces principes visent à garantir à toutes et à tous une éducation publique qui suscite la fierté des Québécoises et des Québécois. Nous affirmons qu'il faut faire de l'éducation publique sociale par :

- un financement adéquat;
- une implication démocratique de la communauté en soutien à la mission des commissions scolaires et de leurs établissements;
- une valorisation du système public d'éducation ainsi que la réussite scolaire pour tous;
- une reconnaissance de l'apport important des parents et de la gouvernance politique au développement de l'éducation publique.

Nous reconnaissons que ces différents principes comportent des engagements à réaliser, des collaborations et des partenariats à mieux définir, des ressources accrues et une imputabilité à convenir entre les différents acteurs du réseau scolaire.

Conclusion

Le plan stratégique constitue l'outil de référence qui permet à chacun de connaître les priorités de la commission scolaire et les actions qu'elle entreprendra pour atteindre les objectifs qui y sont ciblés.

Ce plan stratégique permettra aux établissements, dans le respect de leur mission, d'arrimer leur projet **éducatif**, leur plan de réussite et leur convention de gestion et de réussite éducative aux orientations priorisées.

Ce plan se caractérise par la confiance en nos élèves, notre personnel et notre communauté et par l'espoir que chacun concentrera ses efforts vers la réussite.

Il s'inscrit donc dans un continuum qui place à l'avant-scène des moyens éprouvés se traduisant dans des actions efficaces et efficientes. Le plein potentiel de l'élève, la compétence du personnel, une relation étroite maître-élève, la maîtrise des matières académiques, un environnement sain et motivant et une communauté mobilisée et engagée sont les gages de l'atteinte des objectifs poursuivis dans ce plan.

En plaçant de nouveau l'élève et son environnement au cœur de notre organisation, nous entendons bien, de concert avec tous les acteurs internes et externes, guider le plus grand nombre d'entre eux sur la route du succès.

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tient à remercier tous les membres du comité d'élaboration du plan stratégique pour leur excellent travail, leur implication et leur professionnalisme.

